



## Enfant de concubine et pension alimentaire

-----  
Par Corben

Bonjour, suite à la séparation de ma compagne d'avec son ex, une pension alimentaire avait été fixée. L'ex a refondé une famille et a eu un autre enfant puis s'est fait (encore) larguer.

Du coup il a demandé et obtenu la baisse de PA due à ma compagne, arguant qu'il a une autre PA à payer.

Il ne fourni jamais une preuve de ses charges et tout juste de ses ressources. Il gagne bien plus que moi.

Ma question: puis-je refuser la prise en compte par le JAF de mes revenus, puisque je n'ai aucune obligation légale envers ses enfants (que je loge nourris et aime comme leur mère) ? Au moins en partie en disant que sur mes revenus j'en garde une partie pour moi ?

C'est un type malfaisant qui cache ses revenus depuis longtemps et n'apporte jamais aucune preuve de ses charges qu'il invente et le JAF ne lui demande pas.

Merci d'avance de toute réponse pouvant nous aider à faire annuler la baisse de PA injuste et lamentable.

-----  
Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité. il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87